



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu du conseil municipal du Mardi 30 Juin 2020

Personnes présentes, absentes, excusées et ayant donné pouvoir

Sont présents :

M. Romain AUBERT, Mme Nicole BOUCHACOURT, M. Michel CERIEZ, M. Marc CHARBONNIER, M. Robin CHARRIEU, M. Stéphane CLERJON, M. Pierre-Michel ESTRAYER, M. Joël GALLICE, Mme Élodie MASSE, Mme Sylviane MICHEL, M. Yvan MICHEL, Mme Éliane PAULET, M. Frédéric REYNAUD, M. Jean-Michel TRON, M. Benoît WILLAUMEZ.

Absents excusés :

M. Bastien BARNEAUD, Mme Céline CHARBONNIER, Mme Isabelle MATHIEU, Mme Élodie MILLIERE.

Sont représentés :

M. Bastien BARNEAUD représenté par M. Romain AUBERT
Mme Céline CHARBONNIER représenté par M. Marc CHARBONNIER
Mme Isabelle MATHIEU représenté par Mme Nicole BOUCHACOURT
Mme Élodie MILLIERE représenté par M. Stéphane CLERJON

Est désigné secrétaire de séance : Mme Elodie MASSE

Date de convocation : 24 Juin 2020

Public : 0 personne

Ouverture du conseil

Le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer sur une nouvelle question mise à l'ordre du jour :
« Création d'un poste d'agent de Maîtrise » et joindre en annexe le tableau du personnel

Les points à l'ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 09/06/2020,

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

- 2) Vote du Compte Administratif 2019 du Budget de l'Eau,

Compte tenu de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 25 juin 2020 Monsieur le Maire expose le compte administratif suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	82 141,18 €	180 260,40 €
TITRE EMIS	259 152,94 €	48 987,37 €
RESULTAT EXERCICE 2019	177 011,76 €	-131 273,03 €
REPORT N-1	142 423,32 €	-48 987,37 €
RESULTAT GLOBAL PAR SECTION	319 435,08 €	-180 260,40 €
RESULTAT GLOBAL	139 174,68 €	



Tél. 04 92 85 52 61 – 04 92 85 52 08

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 30 Juin 2020

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement soit affecté au BP 2020 à la section d'investissement (art 1068) à hauteur de **180 260,40 €** et en section de fonctionnement (art 002) à hauteur de **139 174,68 €**.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

3) Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Eau,

Compte tenu de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation réuni le 25 juin 2020 Monsieur le Maire expose le budget primitif « Régie Eau Ubaye Serre-Ponçon » 2020 :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses : **418 817.00 €**

Recettes : **418 817.00 €**

Pour la section d'investissement :

Dépenses : **652 993.00 €**

Recettes : **652 993.00 €**

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Par la même occasion le service de l'eau propose de délibérer sur la refacturation des charges liées aux emprunts par la CCVUSP.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération n°08-2018 validant le transfert depuis la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon vers la Commune Budget Régie Eau Potable, des emprunts concernant spécifiquement le financement de travaux d'eau potable.

Il convient de préciser cette délibération :

En effet, les emprunts concernés restent effectivement à la charge de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon qui assure le paiement des annuités aux établissements bancaires concernés et refacturera annuellement par titre de recette à la commune les sommes correspondantes. Ainsi la commune devra-t-elle procéder au mandatement des sommes dues à l'article :

- 66111 pour les sommes dues au titre des intérêts.
- 1687 pour les sommes dues au titre du capital.

Les montants annuels seront calculés suivant la clef de répartition définie par la délibération initiale approuvant le PV de transfert établi conjointement entre les deux collectivités.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 30 Juin 2020

Par la même occasion le service de l'eau propose de délibérer sur le président et le vice-président du conseil d'exploitation.

Les statuts de la Régie « Eau Ubaye Serre-Ponçon » et notamment son article 8 stipulant : « Le Conseil d'Exploitation élit en son sein un Président et un Vice-Président. (...) Le Président et le Vice-Président du Conseil d'exploitation sont élus pour une durée de six ans sans que cette durée ne puisse excéder la durée résiduelle du mandat des membres du Conseil Municipal qui les ont désignés comme membres du Conseil d'Exploitation » ;

Les candidatures de Monsieur Jean-Michel TRON pour la Présidence et de Monsieur Pierre-Michel ESTRAYER pour la Vice-Présidence.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

4) Vote du Budget Primitif Général 2020,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Général Primitif 2020 comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	1 654 104,00 €	2 294 753,00 €	3 948 857,00 €
Recettes	1 654 104,00 €	2 294 753,00 €	3 948 857,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

5) Vote du Budget Primitif 2020 du Budget Camping « Le Fein »,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2020 du Camping Le Fein comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	225 734,00 €	334 386,00 €	560 120,00 €
Recettes	900 903,00 €	334 386,00 €	1 235 289,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 30 Juin 2020

6) Vote du Budget Primitif 2020 du Collet II,

Après avoir détaillé les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, le Maire invite les Conseillers Municipaux à se prononcer sur l'approbation du Budget 2020 du Lotissement Le Collet II comme renseigné dans le tableau ci-dessous :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	332 920,00 €	380 710,00 €	713 630,00 €
Recettes	395 523,00 €	380 710,00 €	776 233,00 €

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

7) Vente terrain LAMBERT/Commune,

Vu le projet validé de division parcellaire, établi par la SARL TOULEMONDE-BONTOUX Géomètre-Expert, le Maire invite l'assemblée à délibérer pour la cession de la nouvelle Parcelle Cadastree 198 Section B n° 724 d'une contenance de 16a 77ca au lieu-dit « L'Auchette » issue de la Parcelle Cadastree 198 Section B n°305.

Le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de dix euros le mètre carré. (10,00 Euros/m²).

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

8) Convention avec la Fondation Trente Millions d'Amis,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a saisi la Fondation « 30 millions d'amis » en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

En effet, la commune d'Ubaye-Serre-Ponçon est soumise à ce phénomène de prolifération des chats dans certains hameaux et souhaite réguler et maîtriser davantage la population féline. La meilleure des solutions consiste en une campagne de stérilisation.

La participation des frais de stérilisation et de tatouage s'élève à 1 400,00 Euros (Mille quatre cent euros).

Monsieur le Maire propose de signer une convention entre la Fondation « 30 millions d'amis » et la Commune.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

Compte-Rendu
du conseil municipal
du Mardi 30 Juin 2020

- 9) Avenant N°1 Architectes pour le « Marché Paysan » et Modification du loyer de « La Ferme aux Saveurs »,

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'au-cours de l'avancée du projet certaines variantes ont dues être choisies pour la construction du « Marché Paysan ». Cela engendre une modification du prix global envisagé, et de ce fait du coût de la prestation du cabinet d'architectes.

L'enveloppe originelle était de 250 000,00 € H.T et l'estimation du DCE est de 390 000,00 € H.T.

L'avenant N°1 d'augmentation dans le cadre du Marché de Maitrise d'Œuvre concernant l'opération susmentionnée du « Marché Paysan » représente 20 458,07€:

Maîtrise d'Œuvre	Montant du marché initial H.T	Montant de l'avenant N°1 H.T	Montant total du marché H.T
Cabinet BLAY et COULET	35.131,50 Euros	20.458,07 Euros	55.589,57 Euros

Le conseil municipal vote favorablement pour 16 voix et 3 personnes s'abstiennent.

- 10) Création d'un poste d'Agent de Maîtrise et Tableau du Personnel en annexe,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2020 pour le service des écoles.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise et de l'ancienneté de l'agent nommé.

Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.